

cion d'icelui, desirons sur toutes choses nous emploier et exposer de corps et de puissance, par le bon conseil et aide de vous et des autres loyaux vassaux et subgez de mondit Seigneur. Vous priant et requerant que sur ce nous faites savoir de vos nouvelles et entencion. Treschiers et bons amis, Notre Seigneur soit garde de vous. Escript à Bourges, le x<sup>e</sup> jour de fevrier (1427, n. s.).

Le conte de Richemont, connestable de France,

Signé : ARTUR.

Et plus bas : GILET.

*Extrait du registre des délibérations des conseillers de la ville de Lyon.*

(Arch. communales de Lyon. BB. 2).

Séance du mercredi, 19 février 1426 (1427, n. s.) à S. Jacquesme.

Ilz (les Conseillers) ont veu unes lettres que Monseigneur le Connestable, leur a tramis par lesquelles il demande ij<sup>m</sup> iij<sup>e</sup> frans à lui deus de reste de l'aide de Poictiers. Et mande que ou cas qu'il ne sera content de la dicte somme briefvement, il s'en prendra au premier qu'il trouvera de la dicte ville. Et pour ce que les dessus assemblez estoient en trop petit nombre actenu le cas, ilz n'y ont point peu conclure, mes ont ordonné que l'on mande à demain plus grant nombre de gens pour faire sur ce conclusion.

Séance du jeudi 20 février 1426 (1427 n. s.).

Aux frères Meneurs.

Ilz ont concluz que incontinent l'on envoie par devers Monseigneur le Connestable touchant les ij<sup>m</sup> iij<sup>e</sup> frans qu'il